ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pièces et équipements

Question écrite n° 58430

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie à propos de l'avenir de l'usine d'amortisseurs De Carbon située à Andé (Eure), actuellement mise en vente par son propriétaire, le groupe américain Delphi Automotive Systems. La direction du groupe américain a fixé à la fin mars l'échéance impérative pour une concrétisation des pourparlers avec un éventuel repreneur, faute de quoi la cessation d'activité sera inévitable. La situation actuelle est en fait l'aboutissement d'un processus engagé en 1998 par le rachat de cette usine, visant au transfert de la technologie de l'amortisseur monotube vers le site américain de Dayton, au profit du groupe Delphi. En outre, de nombreuses procédures judiciaires opposent aujourd'hui encore la famille De Carbon au groupe Delphi, notamment pour « concurrence déloyale » et « détournement de clientèle ». Il lui demande par conséquent ce qu'il entend faire pour préserver ce qui peut l'être de cet outil industriel situé à Andé, et d'autre part, quelle sorte de « nouvelle régulation » il envisage de mettre en place au plan national pour empêcher à l'avenir ce type de transferts de technologie forcé.

Texte de la réponse

Le groupe Delphi est confronté, comme tous les équipementiers automobiles aux contraintes résultant de la concurrence que se livrent les constructeurs automobiles, à l'échelle mondiale. Les positions du groupe Delphi se sont particulièrement dégradées ces dernières années, ce qui l'a conduit à décider la fermeture de plusieurs de ses sites de production notamment celui d'André, dans le cadre d'un plan de restructuration destiné à permettre la stabilisation de sa situation économique et industrielle. Les conséquences de cettte décision sont très lourdes pour les salariés de l'établissement d'Andé comme pour le bassin d'emplois. Aussi, pour en atténuer les effets, convient-il que Delphi mobilise les moyens nécessaires, d'une part, à assurer le reclassement professionnel effectif de tous les salariés, de l'autre, à favoriser le développement de nouvelles activités sur le site. Des démarches en ce sens ont déjà été engagées par le groupe. Face à cette situation, le Gouvernement veillera avec la plus grande vigilance à ce que ces démarches soient menées à terme et que les engagements pris par le groupe Delphi soient scrupuleusement respectés. S'agissant du litige entre le groupe Delphi et la famille De Carbon concernant le transfert de la technologie de De Carbon vers l'établissement américain de Dayton, qui a fait l'objet de plusieurs procédures judiciaires au cours des dernières années, il appartient aux seules parties de juger si la recherche d'un compromis équitable, engagée récemment, permettra d'aboutir au règlement définitif du différend.

Données clés

Auteur : M. Georges Sarre
Circonscription : Paris (6e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58430
Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : industrie

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE58430

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mars 2001, page 1325
Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5235